



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : SEYRAL Florent

CISPD

N°D2023-48-CISPD

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIONS CISPD 2023

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023A-16-CISPD en date du 23 février 2023 validant les actions du CISPD 2023 ;

Considérant que les partenaires ci-dessous pourraient participer financièrement à l'organisation et à la mise en place des actions du CISPD en 2023 ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot,
décide,

1°) – De solliciter les subventions suivantes :

Organismes	Actions subventionnées	Montants sollicités
CAF 47	Organisation des 14 chantiers jeunes	21000€
MILDECA 2023	Programme d'actions addictions	2500€
FIPDR 2023	Programme d'actions violences	3500€

2°) –D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement des actions CISPD 2023			
Dépenses		Recettes	
Chantiers jeunes	31095 €	CAF 47	21 000 €
		Autofinancement Fumel Vallée du Lot	10095€
Actions Addictions	5332 €	MILDECA	2 500 €
		Autofinancement Fumel Vallée du Lot	2832 €
Actions sur les violences	7754 €	FIPDR	3500 €
		Autofinancement Fumel Vallée du Lot	4254€
TOTAL	44181 €	TOTAL	44181 €

3°) – D'autoriser le Président à signer tous les documents en rapport avec ces demandes de subventions.

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture

047-200068930-20230314-D2023_48_CISPD-AR
Reçu le 17/03/2023

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du conseil communautaire.



Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 14 mars 2023
Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 17 mars 2023
Reçu en Sous-Prefecture le :
Publié ou Notifié le : 17 mars 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com